



**Séance du 2 juin 2015 à 19 heures**  
**Commune de LE MONTAT – Salle des fêtes**

*Aujourd'hui, deux juin deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Le Montat – Salle des fêtes*

**Etaient présents :**

53 titulaires dont 7 possédant une procuration  
4 suppléants dont 0 possédant une procuration

**• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :**

ARCAMBAL

BOISSIERES  
CABRERETS  
CAHORSCAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
COURSCRAYSSAC  
DOUELLEESPERE  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTATLES JUNIES  
LHERM  
MECHMONT  
MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PRADINESST DENIS CATUS  
ST MEDARD  
TRESPOUX-RASSIELS  
VERS

M. LABRO Didier (tit) procuration de Mme TEULIERES Marcelle (tit),

M. PARNAUDEAU Willy (tit),

M. SEGOND Dominique (tit),

M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de M. COLIN Henri (tit), M. SIMON Michel, M. MUNTE Serge (tit) procuration de M. SINDOU Géraud (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit), Mme LENEVEU Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), Mme BOYER Noëlle (tit), M. DELPECH Bernard (tit), M. HUREAUX Roland (tit), Mme RIVIERE Brigitte (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit), M. TESTA Francesco (tit), M. DELPECH Bernard (tit), Mme BONNET Catherine (tit) procuration de M. COUPY Daniel (tit), Mme EYMES Isabelle (tit), Mme BOUIX Catherine (tit),

M. TILLOU José (tit),

M. DUJOL Jean-Paul (tit)

M. TAILLARDAS Claude (tit), M. VAZ Victor (tit),

M. PEYRUS Guy (tit), M. GARD Michel (sup),

Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre (sup),

M. JOUCLAS Guy (tit), M. FOURNIER Christian (tit),

M. TREIL Jean (tit), Mme LANES Bénédicte (tit) procuration de M. DIZENGREMEL Ludovic (tit),

M. PETIT Jean (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),

M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),

M. MOLINIE Romuald (tit),

M. CANCEIL Philippe (tit), Mme SOLIVERES Hélène (sup),

M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),

Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit)

M. NOUAILLES Serge (tit),

M. MOUGEOT Jean-Paul (tit) procuration de Mme LAGARDE Geneviève (tit), Mme VANBESIEN Joëlle (tit),

Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),

Mme SALANIE Jacqueline (sup),

M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),

M. GALTHIE Jean-Noël (tit),

Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),

M. MARRÉ Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),

M. FIGEAC Philippe (tit),

M. FERNANDEZ Pierre (ti),

M. LAVAU Pascal (tit) procuration de M. DIOT Fabrice (tit),

M. HEE Gérard (tit),

**Secrétaire de séance :**

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Politiques contractuelles

**Objet : Etude de programmation des ouvrages hydrauliques de l'entrée Sud - Plan de financement prévisionnel**

2 abstentions : Mme RIVIERE et M. HUREAUX

A été adopté à LA MAJORITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 2 juin 2015  
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Magali Gosse  
Service : Politiques contractuelles

**Objet : Etude de programmation des ouvrages hydrauliques de l'entrée Sud - Plan de financement prévisionnel**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 21 janvier 2014, vous avez approuvé le lancement d'une étude de programmation des ouvrages hydrauliques dans le cadre du projet de reconstitution hydraulique, urbaine et commerciale de l'Entrée sud de l'agglomération du Grand Cahors. Cette étude a bénéficié d'un soutien de l'Etat ainsi que d'une aide régionale dans le cadre du contrat d'agglomération.

Dans le cadre de l'actuelle révision du PPRI sur le Bartassec il apparaît opportun de préciser le risque d'inondation à appliquer afin d'en déduire les règles de constructibilités adaptées sur un secteur dit du « faubourg de Saint- Georges » propriété pour partie de la collectivité et qui est destiné à muter en une zone d'activités commerciales et de services.

Cette précision nécessite un complément d'étude, estimé à 4 800 € HT, qui peut également, via le PAPI, bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) à hauteur de 50 %.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget aux fonctions et natures correspondantes.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

a- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) ;

b- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,  
Jean-Marc VISSOUZE-FAURE

